

Le Parc National du banc d'Arguin(PNBA) est un Etablissement Public à Caractère Administratif (EPA) créé par **décret présidentiel en 1976**. **Le décret 2015-054** en date du 26 Février 2015 vient rattacher le PNBA au

Ministère Secrétariat Général du Gouvernement et transférer officiellement le siège du PNBA de Nouakchott à Chami.

Pour gérer cet espace, la direction dispose d'une

loi 2000_024

qui fixe ses missions:

- Contribuer au développement national durable.
 - Favoriser un développement harmonieux des populations résidentes utilisatrices des ressources naturelles du Parc.
 - Maintenir l'intégrité et la productivité des ressources naturelles du Banc d'Arguin.
 - Protéger, conserver les écosystèmes terrestres, marins et insulaires, ainsi que le sous-sol et l'atmosphère afférents à ces écosystèmes.
 - Contribuer à la prévention des espèces menacées d'extinction, y compris les espèces migratrices dont la zone du Parc constitue un lieu de parcours d'escale ou de séjour.
 - Sauvegarder les sites naturels de valeur scientifique, archéologique ou esthétique particulière.
 - Contribuer à la recherche en matière d'environnement et en particulier d'environnement marin et promouvoir les activités à caractère éducatif en matière d'environnement.
 - Assurer la constitution d'une aire marine protégée d'une importance écologique et biologique dans la sous région. [Organigramme du PNBA](#)
-